



République Française

Ville de Clamecy

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 13 septembre 2023 à 18 h

Le jour de la séance, 27 conseillers étaient en exercice. Les convocations ont été adressées le 6 septembre 2023.

Étaient présents : M. BOURDOUNE, Mme CIUDAD-KADI, M. MAGNIEN, Mme DUQUE, M. GATEAU, Mme FAULE, M. DEDIANNE Alain, Mme MEFTAH, M. GIRAULT, Mme DIMPRE, M. DAPOIGNY, Mme LOISEAU MONFOURNY, Mme CHRETIEN-BRION, Mme EL MOUTTAKI-CAVALLI, Mme LAMY, Mme MAILLARD, M. CARVOYEUR, M. MECHIN et M. GUIBERT.

Conformément à l'article L 2120.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. TEXIER, Mme TAUPENOT-MUGNIER, M. BOICHE et M. DEDIANNE Mickaël avaient donné respectivement procuration à M. GATEAU, Mme CIUDAD-KADI, M. BOURDOUNE et M. DEDIANNE Alain.

Était excusé : M. PARDANAUD.

Absents non excusés : M. CHOLET, Mme LEPINASSE et M. SANDRAS.

Secrétaire de séance : Mme Sophie MEFTAH

N° 2023-112 : CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'ATTACHÉ À TEMPS COMPLET

Vu l'article L313-1 du code général de la fonction publique,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

DÉCIDE la création, à compter du 1^{er} octobre 2023, d'un emploi permanent d'attaché à temps complet 35/35^{ème} (Direction de la vie scolaire et périscolaire).

Suivent les signatures.
